

Une étude de conception va plus loin qu'une reconnaissance préalable : elle tient compte de votre bâtiment et donne des valeurs exploitables par le constructeur. Vérifiez que ces valeurs y figurent.

No	Point contrôlé	Ce qui doit figurer dans le rapport	Vu
1	Projet décrit	Le rapport reprend l'emprise, le nombre de niveaux et la présence ou non d'un sous-sol.	
2	Charges prises en compte	Les descentes de charges retenues sont mentionnées, ou leur origine est citée.	
3	Type de fondation retenu	Semelles filantes, radier, pieux ou micropieux, avec la raison du choix.	
4	Profondeur d'ancrage	Une valeur chiffrée en mètres, pas une formule générale.	
5	Contrainte admissible	Une valeur exploitable pour dimensionner la semelle.	
6	Tassements attendus	Un ordre de grandeur des tassements et de leur différence entre appuis.	
7	Gestion des eaux	Drainage, évacuation des eaux pluviales, éloignement des rejets.	
8	Végétation	Distance aux arbres existants, écran anti-racines si nécessaire.	
9	Joint de rupture	Traitement des liaisons entre corps de bâtiment d'assises différentes.	
10	Terrassement et talus	Pentes de talus provisoires, stabilité des fouilles, remblais.	
11	Aléa argile traité	Les dispositions propres au retrait-gonflement figurent explicitement.	
12	Limites et réserves	Ce que la mission ne couvre pas, et les vérifications à faire en chantier.	

Le test du constructeur

Transmettez le rapport à votre constructeur et posez-lui une seule question : avez-vous tout ce qu'il faut pour dimensionner les fondations sans revenir vers moi ? Si la réponse est non, demandez au bureau d'études ce qui manque, par écrit.

Avant d'utiliser ce document

Tous les points de cette liste ne concernent pas tous les projets. Une maison sans sous-sol, sans arbre à proximité et sur terrain plat n'appelle pas les mêmes développements qu'une construction en pente avec nappe. L'absence d'un point se discute avec le bureau d'études avant d'être tenue pour une lacune.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique